

La fondation de l'Union Romaine le 28 novembre 1900



Chapitre général de 1926.

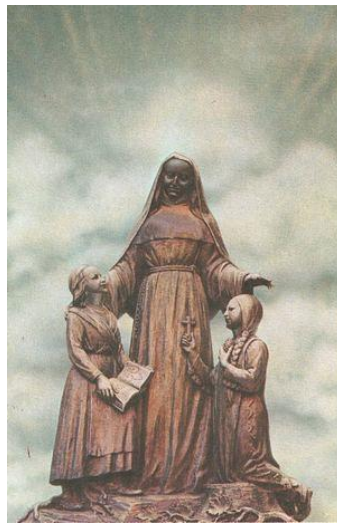
« *Soyez unies ensemble d'un seul cœur et d'une seule volonté* » dicit sainte Angèle¹. Le 28 novembre 1900, l'Union Romaine est fondée pour rassembler les monastères d'Ursulines présents partout dans le monde. Mais avant de décrire cette nouvelle forme de gouvernement, il faut rappeler d'abord la naissance et le développement de l'ordre de Sainte-Ursule. Effectivement, cet ordre naît le 25 novembre 1535, non pas sous la forme d'un ordre monastique tel qu'on l'entend au moment de l'Union Romaine mais sous la forme d'une compagnie de jeunes vierges, toutes animées d'un même amour pour le Christ, leur Époux. Cette compagnie est le fruit de l'inspiration de l'Esprit Saint auprès de sainte Angèle (1474-1540). Durant toute sa vie, sainte Angèle vivait dans l'union intime avec le Christ tout en restant dans la société. Elle sut, par une vision, à Brudazzo, que Dieu attendait d'elle quelque chose de particulier. C'est ainsi que, dans un contexte où les femmes devaient se marier ou entrer au monastère (quand elles en avaient les moyens à la fois financiers et sociaux c'est-à-dire si elles avaient un devoir familial), la création de la Compagnie de Sainte-Ursule apparaît comme quelque chose de révolutionnaire. Elle propose en effet à de jeunes vierges, souhaitant se consacrer au Christ totalement mais n'ayant pas la possibilité ou la vocation d'entrer dans un monastère, de se rassembler, constituant ainsi une communauté mais qui se rassemble à des jours précis puisque chacune vit chez elle ou chez leur maître. Mais au fil du temps, et avec le concile de Trente (1545-1562), les congrégées sont obligées de choisir une règle monastique, de rentrer en clôture et de prononcer des vœux. Elles choisissent la règle de saint Augustin et c'est ainsi que les premiers monastères d'Ursulines naissent au début du XVII^e siècle en France.

En quoi la fondation de l'Union Romaine constitue-t-elle un bouleversement pour les monastères d'Ursulines français au début du XX^e siècle ? Pour le savoir, nous étudierons d'abord l'histoire des monastères d'Ursulines avant l'Union Romaine avant de s'intéresser au processus en lui-même de création de l'Union et enfin de terminer par un exemple concret d'affiliation.

¹ Dernier avis.

I- Avant l'Union Romaine (XVII^e-XIX^e siècles)

Dès le XVII^e siècle, certaines religieuses souhaitent que tous les monastères soient unis. C'est le cas d'Antoinette Micolon et Marie de l'Incarnation. Antoinette Micolon (1592-1659), première Ursuline d'Auvergne, fonde plusieurs monastères dans cette région. Quant à Marie de l'Incarnation (1599-1672), originaire de Tours, elle fonde la première communauté ursuline au Canada. À cette époque et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les monastères étaient autonomes et dépendant de congrégations différentes : Paris et Bordeaux en sont les principales mais il y a aussi Lyon et Toulouse ainsi que d'autres ayant disparu à la Révolution française. Chaque monastère dépend de l'évêque ou d'un prêtre désigné par lui et a son propre noviciat. Lorsqu'un monastère a beaucoup de religieuses, quelques-unes d'entre elles sont envoyées ailleurs pour fonder un autre monastère. Pour autant, les deux monastères restent indépendants l'un de l'autre.



Représentation de Marie de l'Incarnation.

Au XVIII^e siècle, une autre Ursuline souhaite l'union de l'ordre. Il s'agit de Mère Marie-Louise de Saint-Joseph Schiantarelli, postulatrice de la cause de béatification et canonisation de sainte Angèle. En effet, depuis son monastère situé à Rome, elle écrit à toutes les communautés dont elle a les adresses pour les encourager à s'unir autour de la cause de béatification d'Angèle. À partir de là, des relations commencent à se développer entre les monastères. Au XIX^e siècle, les communications sont plus fréquentes et un véritable changement a lieu à partir du monastère de Blois avec l'aide de l'aumônier de la communauté, l'abbé François-Pierre Richaudeau (1806-1880).

Finalement, des désirs d'union avaient déjà existé avant la création de l'Union Romaine. Mais n'ayant pu être véritablement concrétisés, intéressons-nous donc à la création proprement dite de l'Union Romaine qui se décompose en plusieurs étapes.

II- Déroulement du processus d'union

A) De l'accélération des relations à la création de l'union Blois-Rome-Calvi (1860-1898)

L'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois, met toute son énergie au service non seulement de la communauté mais aussi de l'ordre dans son ensemble et ce, dès 1860. En effet, c'est lui qui se démène pour faire inscrire la fête de sainte Angèle au calendrier universel. Pie IX finit par signer un décret dans ce sens en 1861. De même, il parvient à fédérer les communautés ursulines pour ériger une statue de sainte Angèle dans la basilique Saint-Pierre. Malgré les difficultés financières que cela implique et les difficultés de conciliation concernant le type d'habit qu'il faut représenter, la statue est finalement inaugurée en 1866. En 1862, l'abbé Richaudeau crée une Archiconfrérie de sainte

Angèle, dont le siège est situé à Blois. Approuvée en 1863, elle compte en 1865, 25 900 associés² ! En 1866, il prie et fait prier pour obtenir l'introduction de la cause de Marie de l'Incarnation à Rome ; et écrit sa biographie. À partir des années 1870, alerté par les persécutions des sœurs en Italie, il tente de rallier toutes les Ursulines et concrétise cela par une consécration commune au Sacré Cœur. C'est ainsi que progressivement, les communautés veulent être plus en contact. Alors, l'abbé Richaudeau initie la publication des circulaires triennales dès 1876. Mais à la suite de son décès le 8 mai 1880, la publication des circulaires ralentit.



Vue de la statue de sainte Angèle dans la basilique Saint-Pierre à Rome.

En plus de l'abbé Richaudeau, deux religieuses de la communauté de Blois jouent un rôle important dans la fondation de l'Union Romaine : Mère Marie de Saint-Julien Aubry et Mère Sainte-Aurélie Gaudichau. Ces deux religieuses sont élues tour à tour prieures de la communauté de Blois. En cette fin du XIX^e siècle, alors que l'abbé Richaudeau apprend les difficultés rencontrées par la communauté de Rome, lance un appel à l'ensemble des Ursulines pour demander de l'aide. C'est ainsi que Blois accepte de prendre en charge les novices italiennes. En 1891, après un appel des plus pressants de la part des religieuses de Rome, Mère Marie de Saint-Julien et Mère Sainte-Aurélie se rendent à Rome où elles rencontrent le pape Léon XIII l'année suivante pour lui demander sa bénédiction pour l'union des communautés dans le but de sauver le monastère de Rome. Les religieuses retournent à Blois mais en 1894, Mère Marie de Saint-Julien, alors prieure de la communauté, envoie trois religieuses à Rome : Mère Sainte-Aurélie, Mère Saint-André et Mère Sainte-Gertrude. Après de nombreuses recherches, et avec l'aide d'un avocat, Pacelli, les Ursulines parviennent à s'installer à « Villa Maria » en 1896. Mère Sainte-Aurélie est élue supérieure, bien qu'elle dépende toujours de la prieure de Blois.



Mère Marie de Saint-Julien Aubry.

² Sœur Marie-Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990, p.339-340.

En parallèle à cette situation, les Ursulines de Calvi souffraient également des persécutions et difficultés. Fondée en 1718 par trois religieuses de Rome, la communauté rencontre de grandes difficultés suite aux lois de spoliation d'autant qu'elle comprenait quatre sœurs très âgées et huit postulantes qui attendent de pouvoir prendre l'habit depuis 10-15 ans. L'aumônier appelle alors au secours les Ursulines de Blois. En 1895, Mère Marie de Saint-Julien et Mère Sainte-Aurélie se rendent à Calvi et avec l'accord de leur évêque à Blois, tentent de restaurer le monastère. Après plusieurs manœuvres juridiques, la situation est rétablie.

Cependant, cette nouvelle situation est considérée comme irrégulière pour l'époque dans la mesure où il n'y a pas d'union. En effet, trois monastères indépendants les uns des autres, dépendent d'un évêque différent mais sont soumis à une même supérieure. Les évêques ont accepté cette situation mais leurs successeurs peuvent le refuser. C'est à ce moment qu'il est demandé à l'Église l'érection canonique d'une union pour protéger ces trois monastères : c'est l'objet du décret du 13 septembre 1898 approuvant l'union Blois-Rome-Calvi. Le Cardinal Satolli est nommé protecteur de l'union.



Cardinal Satolli. Source : [Francesco Satolli — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Francesco_Satolli)

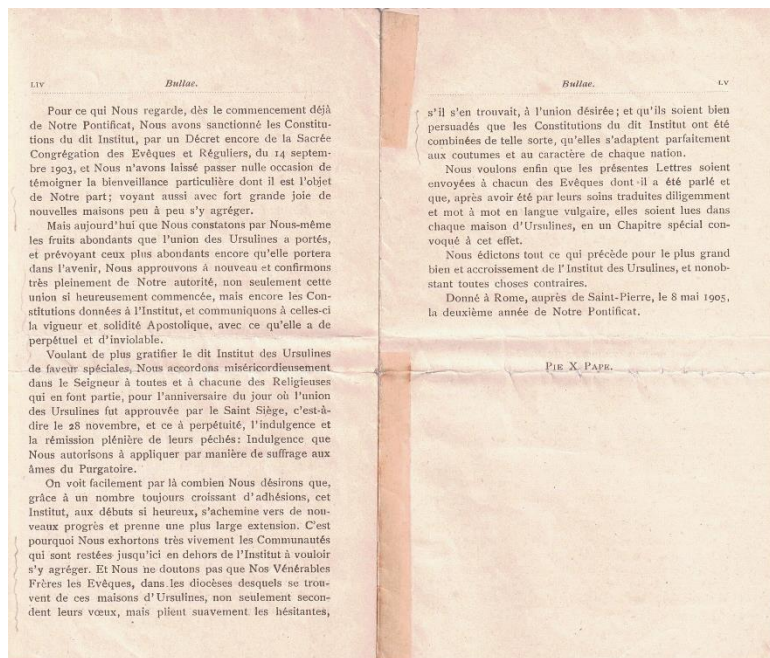
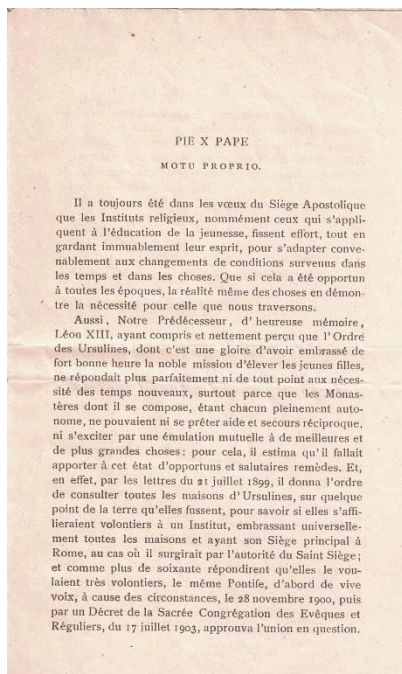
B) Réalisation de l'Union Romaine (1899-1900)

Peu de temps après les derniers événements cités ci-dessus, le Cardinal Satolli écrit à Mère Marie de Saint-Julien pour lui signifier le souhait du Pape de voir la création d'une union générale pour l'ensemble des Ursulines. Alors, après un abondant courrier, Mère Marie de Saint-Julien écrit deux circulaires. D'abord, le 2 février, elle transmet le message du Cardinal Satolli. Ensuite, le 19 mars, elle retrace l'historique de l'Union Blois-Rome-Calvi. Face à ces circulaires, les réponses des communautés sont très diverses. Certaines sont enchantées par le projet et leur évêque aussi ou bien attendent de savoir la position de leur évêque. D'autres hésitent ou bien sont d'accords mais pas leur évêque. Enfin, certaines y sont formellement opposées, quelque soit l'avis de leur évêque. Parmi les communautés les plus farouches à voir se réaliser l'Union Romaine, se trouve celle de Clermont. En effet, si elle est pour une union, c'est au profit de la congrégation de Paris seulement, c'est-à-dire unifier toutes les communautés en adoptant de partout les constitutions et l'habit de la congrégation de Paris mais chaque monastère garderait son autonomie, sans avoir de prieure générale. La réaction des Ursulines de Clermont après ces circulaires est de faire leur propre union puisqu'elles considèrent que la congrégation de Paris ayant été la première de France et ayant donc permis le développement des monastères ursulines de France, elle est la seule pouvant prétendre à unifier l'ordre. D'ailleurs, la réaction des Ursulines de Clermont suscite de nombreux refus de la part des communautés qui hésitaient ou des hésitations pour les communautés qui au départ étaient d'accord.

Mais à partir de juillet 1899, Serafino Vanutelli, Cardinal Préfet des évêques et réguliers, écrit sur ordre du Pape à tous les évêques ayant des Ursulines dans leur diocèse pour leur demander de proposer aux religieuses de rentrer ou non dans l'union de leur ordre. Par conséquent, désormais la proposition de l'union est officielle. Le 18 août 1900, Mère Marie de Saint-Julien envoie une lettre du Cardinal Satolli aux communautés souhaitant intégrer l'Union Romaine avec l'accord de leur évêque pour les convier à la première réunion de l'ordre à Rome. Le Cardinal Satolli préside à cette réunion qui se déroule le 15 novembre 1900 et au cours de laquelle les constitutions sont mises au point ainsi que le mode de gouvernement et l'habit religieux. L'idée générale est de faire un mélange entre les règles des différentes congrégations existantes (Paris, Bordeaux, Lyon et Toulouse principalement) pour garder les traditions des unes et des autres et ainsi que chaque religieuse de pays et diocèses différents puisse s'y retrouver. Le 28 novembre 1900, l'Union Romaine est approuvée par le pape Léon XIII et le lendemain, Mère Marie de Saint-Julien est élue Prieure générale à l'unanimité.

C) Le gouvernement de l'Union Romaine (1900-1971)

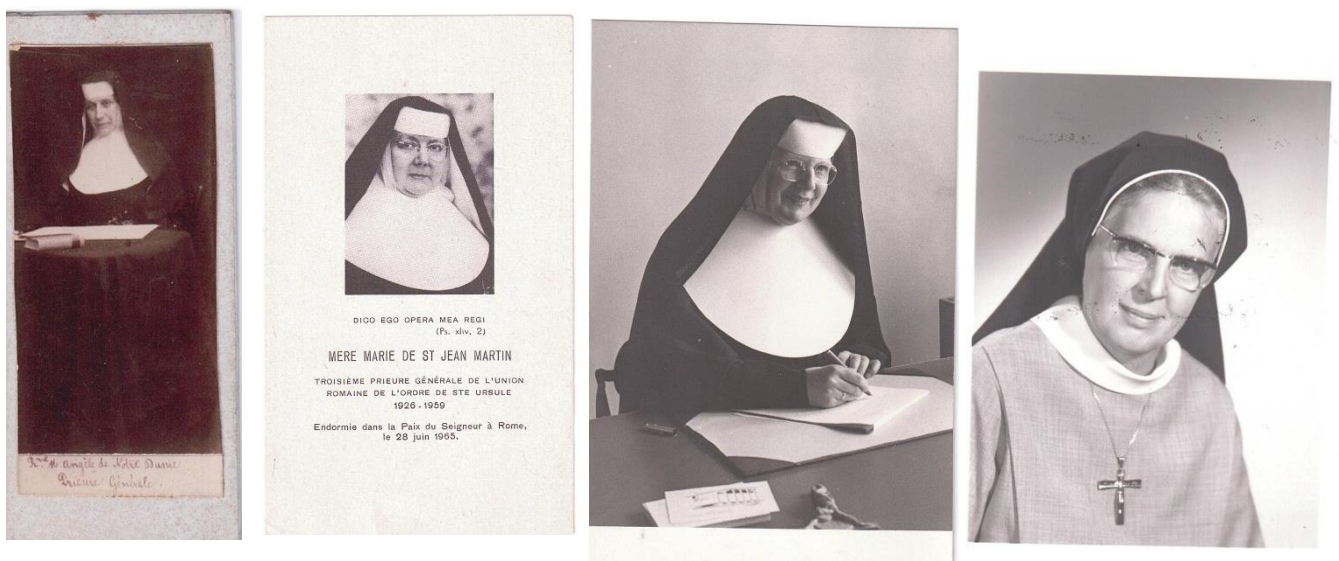
En 1900, 62 communautés adhèrent à l'Union Romaine. Le gouvernement général s'organise progressivement autour de Mère Marie de Saint-Julien, prieure générale jusqu'en 1909. Celle-ci doit faire face à de nombreuses difficultés. D'abord, les monastères français sont persécutés par les lois de séparation des Églises et de l'État (1904-1905). Ensuite, les difficultés concernent l'organisation du gouvernement général et surtout l'argent manque, les dettes s'accroissent et les dons ne suffisent plus. Tout ceci conduit à la demande de démission de Mère Marie de Saint-Julien en 1909. Malgré tout, le mouvement d'adhésion à l'Union Romaine suit son cours et ainsi, en 1905, 107 communautés font partie de l'Union Romaine³. À partir de 1905, ce nombre ne cesse d'augmenter en raison du *motu proprio* publié par le pape saint Pie X. Effectivement, il exhorte l'ensemble des communautés ursulines à entrer dans l'Union Romaine.



Motu proprio du pape saint Pie X pour inciter les Ursulines à adhérer à l'Union Romaine. (1905)

³ Statistiques dans Sœurs Marie-Andrée JEGOU et Marija Jasna KOGOJ, *L'Union Romaine des Ursulines, une marche vers l'unité (1900-1926)*, Rome, 1999, p.62.

Mère Marie Angèle de Notre-Dame Lorenzutti succède à la première prieure générale et gouverne l'Union Romaine jusqu'en 1926. Elle aussi doit faire face à de nombreuses difficultés, à commencer d'abord par la Première Guerre mondiale qui bouleverse une organisation pas encore mise au point puisque l'œuvre est récente. Mais elle s'occupe à développer dans l'Institut l'amour de la vie contemplative et de la prière, l'apostolat ainsi que l'amour et la fidélité à l'Église. En 1926, le Chapitre général élit Mère Marie de Saint-Jean Martin. C'est avec elle que les souhaits de Mère Marie de Saint-Julien, à savoir l'uniformité et la centralisation, se concrétisent. Malgré les difficultés causées par l'occupation allemande, elle parvient à se mettre au service de l'Institut en visitant presque toutes les communautés et en guidant la vie spirituelle des religieuses. Par exemple, c'est elle qui remplace le Petit office de la Sainte Vierge par le Bréviaire Romain. Elle se met également au service de l'Église puisqu'elle est nommée secrétaire de l'Union des Supérieures Majeures et aide d'autres fondations ecclésiales. En 1959, Mère Maria Felicia Pastoors est élue nouvelle Prieure générale par le Chapitre général. Elle rencontre de nombreuses difficultés dans la mesure où son gouvernement se place dans un contexte marqué par une tendance vers la pluralité, la décentralisation et une baisse de la pratique religieuse. C'est une période où le monde veut nier Dieu, son existence et se tourner uniquement vers l'homme. C'est dans ce même contexte qu'eut lieu le Concile Vatican II (1962-1969) et qui apporta des bouleversements dans le monde catholique. Ceci ne fut donc pas sans incidence sur le gouvernement de Mère Maria Felicia Pastoors qui fut marqué par plusieurs événements : la suppression des classes de religieuses (choristes et converses), la réunion de l'ensemble des branches mériciennes à l'occasion de la consécration de l'église dédiée à sainte Angèle à Rome en 1968 et le chapitre spécial (1969-1971). En effet, ce chapitre spécial a été demandé par la Sacrée Congrégation pour les Religieux à la suite du Concile Vatican II pour modifier les constitutions en fonction des directives du Concile. Mère Maria Judith est ensuite élue par le chapitre général de 1971 pour prendre la succession du Généralat.



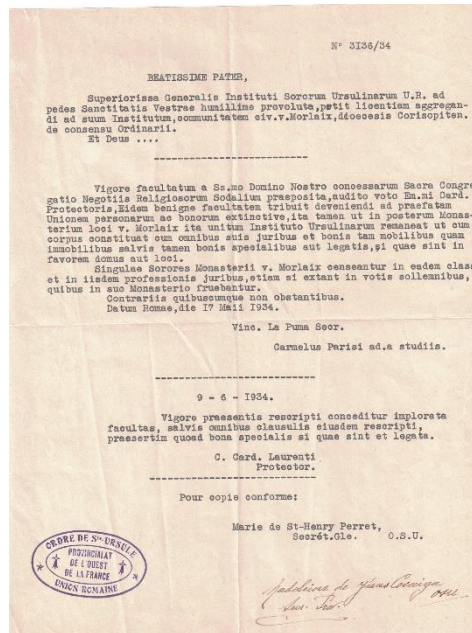
De gauche à droite : Mère Angèle de Notre Dame, Mère Marie de Saint-Jean Martin, Mère Maria Felicia Pastoors et Mère Judith.

Aujourd'hui, les prieures générales se sont succédé et l'Union Romaine compte **XXX** communautés partout dans le monde. Mais comment se passe une adhésion à l'Union Romaine pour une communauté ursuline au début du XX^e siècle ? Voyons quelques exemples tirés des archives...

III- Étude de cas : l'affiliation d'une communauté à l'Union Romaine

A) Morlaix

La communauté des Ursulines de Morlaix est fondée en 1640 par la famille Thépault de Tréfalégan. Au moment de la création de l'Union Romaine, les Ursulines de Morlaix y étaient favorables. En effet, on en a une preuve indirecte par une lettre de Mère Marie de Saint-Julien datée du 26 juin 1899 : « *Ma Révérende Mère, je vous remercie de votre bonne lettre qui, avec beaucoup d'autres, forme une masse importante d'adhésions.* » Il semble que l'évêque n'ait pas jugé bon que les Ursulines de Morlaix entrent dans l'Union Romaine au moment de sa création en 1900. Cela peut se vérifier, là encore par une lettre de Mère Marie de Saint-Julien adressée à la prieure le 27 avril 1901 : « *Quand vos supérieurs jugeront que le temps de vous unir est venu, vous n'avez qu'à en faire la demande au S[ain]t Père par une supplique (?) de Monseigneur votre évêque. [...] Quoiqu'il en soit du retard, le vœu que vous exprimez de vous unir donne à votre chère Maison une place de choix dans mon cœur.* » Par ailleurs, dès le début de l'année 1901, la prieure de la communauté de Morlaix écrit avec la prieure des Ursulines de Carhaix, communauté entrée dans l'Union Romaine. Cela lui permet de se renseigner sur les démarches à faire. L'évêque du diocèse de Quimper et Léon, dont dépendent les Ursulines de Morlaix, explique les raisons de ce refus dans une lettre datée du 10 mai 1901 : « *En principe je suis pour l'union et je ne fais aucune difficulté à ce que dès maintenant vous la réalisiez pour votre maison de Morlaix. Toutefois, j'estime qu'il serait peut-être prudent d'attendre que la loi sur les congrégations religieuses fut définitivement votée et appliquée. Il se peut en effet que les congrégations qui peuvent avoir des supérieures étrangères ou résidant à l'étranger rencontrent des difficultés particulières et je crois savoir que c'est précisément pour ce motif que Rome n'a pas (?) davantage l'œuvre de l'Union.* » Les années passent et en 1907, la situation en est toujours au même point comme on le constate dans les correspondances avec d'autres communautés françaises ayant adhéré à l'Union Romaine. Par exemple, la prieure provinciale Sœur Marie de Saint-Bernard, dans une lettre datée du 28 octobre 1906 dit : « *Que vous dirais-je au sujet de l'hésitation de Monseigneur votre Évêque [...] Oh ! certainement à ma prochaine visite dans le Finistère, je me ferais un devoir bien doux d'aller saluer sa Grandeur [...] Tout naturellement je lui parlerai de l'Union et lui dirai, comme preuve rassurante que l'autonomie de nos maisons est entièrement respectée.* » De même, la même provinciale écrit le 16 janvier 1907 : « *Espérons que votre Évêque se rendra enfin à vos instances et que l'année 1907 sera pour vous l'année de grâces et de consolation qui vous unira doublement à la grande famille, à laquelle déjà vous appartenez de cœur et d'âme.* » Malheureusement, c'est en 1907 que les Ursulines de Morlaix sont expulsées alors que les Ursulines de l'Union Romaine n'ont pas encore été touchées par les lois de 1904. La communauté s'exile, ce qui ne laisse donc pas la possibilité d'entrer dans l'Union Romaine. Jusqu'en 1933, il n'y a plus aucune trace d'échanges à ce sujet. À partir de 1933 en effet, l'évêque Monseigneur Duparc, après avoir écrit à la Supérieure de Morlaix et après s'être rendu sur place à l'occasion de la visite canonique, lui fait part de sa volonté d'appuyer la demande de la communauté si elle souhaite rentrer dans l'Union Romaine. La Supérieure de Morlaix, Mère Marie Céleste Camper, y voit la volonté de Dieu et finalement, le 17 mai 1934, le Cardinal Protecteur promulgue l'indult d'affiliation.



Indult d'affiliation à l'Union Romaine des Ursulines de Morlaix. Publication le 9 juin 1934.

B) Nantes

La communauté des Ursulines de Nantes est fondée en 1627 par **XXX**. Comme Morlaix, elle n'entre pas tout de suite dans l'Union Romaine mais pour des raisons différentes. En effet, lorsque la communauté reçoit les deux circulaires de 1899 de Mère Marie de Saint-Julien à propos du désir (officieux) du Pape de créer l'Union Romaine, les Ursulines de Nantes y sont opposées. En réalité, elles ne sont pas contre une union puisqu'elles ont en tête les paroles de Marie de l'Incarnation à ce sujet, mais souhaitent tout de même garder une certaine autonomie. C'est le sens de la lettre envoyée par Mère Marie de Chantal Thibaud, la supérieure de la communauté à Mère Marie de Saint-Julien, le 10 février 1899 : « *Et combien, nous aussi, désirons-nous cette fusion dans la mesure où elle n[ou]s semble seulement possible, c[est]-à-d[ire] en conservant à notre saint Institut le cachet primitif qui le distingue, et que lui donna- notre sainte Fondatrice. Que des liens plus nombreux soient créés entre nous ; que tout en conservant notre autonomie propre, nous ayons à Rome un Cardinal protecteur qui prenne soin de nos intérêts généraux...* ». L'Union Romaine suscitant des débats et interrogations, les Ursulines de Nantes entretiennent des relations avec la Supérieure de Carhaix, dont la communauté s'est affiliée très rapidement à l'Union Romaine ainsi qu'avec le père Lemius, aumônier des Ursulines de Rome. Ces différents entretiens ou correspondances, se déroulant entre 1899 et 1901, ont pour objectif de donner plus d'explications aux Ursulines de Nantes pour qu'elles y voient plus clair, ce qui donne lieu à la rédaction de notes à ce sujet. Alors qu'elles n'étaient déjà peu favorables à l'Union, elles demandent tout de même l'avis de leur évêque, Monseigneur Rouhard, sur la question. Celui-ci s'oppose très clairement au projet dans une lettre du 26 novembre 1899 adressée à la Sacrée Congrégation. Il évoque plusieurs raisons de son refus. D'abord, ce projet est selon lui irréalisable dans la mesure où l'on ne peut unir des monastères autonomes ayant des modes de vie différents bien qu'appartenant au même ordre. Cela nuirait à l'essence-même de l'ordre, fondé sur l'autonomie de chaque monastère. D'autre part, il affirme que si le projet aboutit, il pourrait avoir de mauvaises conséquences : « *L'institution d'un Conseil général doit, sinon supprimer, au moins diminuer notablement le rôle de l'autorité des Ordinaires dans la direction des communautés particulières, cela est évident ; or, beaucoup de maisons pourront en souffrir gravement.* » Enfin, l'une des raisons de son avis défavorable au sujet de l'Union Romaine est l'inadaptation à la France : « *Les principales maisons de Religieuses Ursulines sont autorisées par l'État et reconnues d'utilité publique, sur cette base :*

l'exclusion d'une supérieure générale résidant à l'étranger. » Néanmoins, l'évêque de Nantes reconnaît qu'une union serait une bonne chose pour les Ursulines mais d'une manière différente que l'Union Romaine. En effet, il propose d'unifier les constitutions et de créer des noviciats communs pour les communautés d'une même province ou d'un même diocèse. Ce même 26 novembre 1899, Monseigneur Rouhard rappelle que les Ursulines de Nantes souhaitent conserver leur autonomie et poursuivre avec le même mode de gouvernement. Il se base pour cela sur des votes exprimés par la communauté : 40 souhaitent conserver leur autonomie contre 6.

Quelques années plus tard, en 1905, le pape saint Pie X publie un *motu proprio* incitant les Ursulines à entrer dans l'Union Romaine. C'est donc dans le but d'obéir au pape que les Ursulines de Nantes demandent à être affiliées à l'Union Romaine : « *La communauté des Ursulines de Nantes, désireuse de répondre au désir que Votre Sainteté a exprimé dans son « Motu proprio » du 8 mai dernier, sollicite humblement son affiliation à l'Union Romaine.* » Ce texte officiel a été lu aux religieuses par le même évêque Monseigneur Rouhard, le 22 août 1905. Il est fort intéressant de constater à quel point ce jour-là, sa position est complètement différente que celle exprimée dans sa lettre du 26 novembre 1899. Il le reconnaît d'ailleurs lui-même et insiste sur le fait que le Pape n'oblige pas à rentrer dans l'Union mais si deux papes reconnaissent officiellement le bien-fondé que peut avoir une telle union, comme c'est le cas, il faut faire confiance. Finalement, l'affiliation à l'Union Romaine des Ursulines de Nantes montre à quel point elles sont fidèles à l'Église par l'obéissance à leur évêque et au Pape mais aussi par la volonté de conserver les traditions de l'ordre. Au moment du vote ce même 22 août 1905, pour savoir si la communauté était favorable ou non à entrer dans l'Union Romaine, Monseigneur Rouhard rappelle que les religieuses ont le droit de s'opposer même si lui a changé de position, car la Sainte Église n'oblige pas et permet de conserver de saintes traditions.

En définitive, l'Union Romaine constitue un événement marquant dans l'histoire des Ursulines. En effet, cette union change radicalement le mode de gouvernement en installant une Supérieure générale à la tête de toutes les communautés ursulines de tous les pays. Bien que certaines religieuses avaient déjà formulé le souhait de voir s'unir les différentes communautés ; au moment où cela se concrétise, le processus prend du temps et crée des divisions. Ces divisions sont visibles tant au niveau des Ursulines avec des communautés pour, et des communautés contre qu'avec le reste de la hiérarchie ecclésiastique avec les évêques et les prêtres. Mais malgré des débuts difficiles, l'Union Romaine donne des fruits en unissant progressivement la quasi-totalité des Ursulines, religieuses vivant de l'héritage de sainte Angèle. De cette union, qui était en germe depuis de nombreuses années, transparaît l'esprit de sainte Angèle qui voulait que ses filles soient unies et remplies de charité les unes envers les autres. Bien que toutes les communautés ursulines ne soient pas dans l'Union Romaine, la création de cette union a tout de même favorisé les échanges entre les différentes branches mériciennes.

Anne-Sophie DELANNOY

Archiviste des Ursulines de France

Novembre 2021.

Bibliographie :

- Sœur Marie-Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.
- Sœurs Marie-Andrée JEGOU et Marija Jasna KOGOJ, *L'Union Romaine des Ursulines, une marche vers l'unité (1900-1926)*, Rome, 1999.